

COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ  HAUTE-SAVOIE	DECISION DU MAIRE N° DEC03_2024 <i>Objet :</i> <i>Mission de contrôleur technique</i> <i>Rénovation de l'Église Saint-Blaise</i>
--	---

Le Maire de la commune de Viuz-en-Sallaz

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales
VU les articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique
VU la délibération du Conseil Municipal n°D2020_029 du 28 mai 2020, donnant délégation au Maire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant estimatif n'excède pas 50.000€ HT

CONSIDÉRANT la nécessité d'être accompagné des compétences d'un contrôleur technique pour les travaux de rénovation de l'église Saint-Blaise

CONSIDÉRANT la consultation en procédure adaptée lancée le 02 Février 2024

CONSIDÉRANT l'offre économiquement la plus avantageuse de la société **QUALICONSULT**

DECIDE

Article 1^{er} : de SIGNER avec la société QUALICONSULT, sise 4 allée des Morilles, MEYTHET, 74960 ANNECY, un contrat pour la réalisation de la mission de contrôleur technique dans le cadre des travaux de rénovation de l'Église Saint-Blaise, pour un montant de 18 240 € HT, 5 280 € HT pour la conception et 12 960 € HT pour la réalisation.

Article 2 : de PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Article 3 : d'INFORMER le Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion, de la présente décision, qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au code général des collectivités territoriales.

Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Article 4 : Le présent acte est susceptible, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Viuz-en-Sallaz, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Pour Extrait conforme
A Viuz-en-Sallaz, le 27 Mars 2024
Le Maire, Pascal POCHAT-BARON

Certifié exécutoire

Affichage le 27/03/24

Télétransmission sous-préfecture le 27/03/24

Par délégation du Maire,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS

